



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RÉFORME DU RÉGIME FORESTIER : LE QUÉBEC MÉRITE MIEUX QUE DES SOLUTIONS PASSÉISTES NE PROFITANT QU'À QUELQUES GRANDS ACTEURS INFLUENTS

Québec, le 16 mars 2009 – « Le Québec doit modifier en profondeur son régime forestier. Ce virage est nécessaire pour redonner confiance aux Québécois dans la gestion de leurs forêts et dans l'avenir du secteur. La refonte du régime forestier doit se centrer sur l'intérêt public à long terme et aller bien au-delà d'une stratégie de sortie de crise. »

C'est en ces termes que ce sont exprimés aujourd'hui en conférence de presse les porte-parole de plusieurs organisations des secteurs forestier, syndical et environnemental, à la veille du dépôt d'un projet de loi qui doit venir modifier le régime forestier.

En effet, la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ), Nature Québec, le Regroupement national de conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) unissent leur voix pour demander une réforme en profondeur du régime forestier québécois, plutôt que quelques ajustements dictés par une vision courte et intéressée.

« Le Québec a besoin d'une gestion forestière reposant sur des bases plus démocratiques, plus durables et qui respectent la diversité des usages de la forêt. Nous pensons qu'il faut en finir avec un modèle où c'est l'industrie qui gère les territoires forestiers et où les volumes à récolter et les coûts d'approvisionnement des usines ont toujours priorité. Un virage majeur doit permettre le mieux vivre de la population des régions forestières, en particulier des travailleurs sylvicoles et des propriétaires des forêts privées familiales », ont plaidé les porte-parole.

La démarche publique d'aujourd'hui vise aussi à faire contrepoids à une autre position qui cible surtout la minimisation des coûts du bois à travers une éventuelle réforme. Nous croyons que le maintien du prix du bois à son plus bas niveau signifie un gaspillage de l'une de nos plus grandes richesses collectives. De plus, la faiblesse des coûts devient un frein aux respects de l'environnement et aux investissements nécessaires en sylviculture. Le temps d'une foresterie qui se limitait à récolter les seuls fruits donnés par la nature est bel et bien terminé. Il faut passer à un aménagement forestier véritablement durable.

Ont déclaré ce matin...

« Le régime forestier doit mettre en place un marché du bois véritablement compétitif qui rendra possible de mieux aménager les forêts privées familiales. On doit pouvoir bien vivre de la culture des forêts.», a affirmé Pierre-Maurice Gagnon, président de la FPBQ.

« Il faut un régime forestier qui rend possible la mise en place d'un réseau d'aires protégées et l'adoption d'une foresterie écosystémique pour l'ensemble du territoire », a déclaré Pierre Dubois, porte-parole de la commission Forêt de Nature Québec.

« Le nouveau régime doit favoriser l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux, et s'axer sur une harmonisation des différents usages de la forêt, afin d'assurer la pérennité de la ressource et un développement durable des régions du Québec », a insisté Sébastien Caron responsable du dossier forestier du RNCREQ.

« La forêt doit redevenir une source d'enrichissement pour tous les Québécois. Cela passe nécessairement par une exploitation forestière qui tient compte de tous les usages possibles en forêt comme le plein air, l'agroforesterie, le tourisme, la chasse, la pêche et le jardinage d'essences nobles», a dit Denise Boileau, vice-présidente du SFPQ.

« Le régime forestier ne doit plus confier la gestion des territoires publics à l'industrie forestière. L'État doit demeurer garant de l'intérêt collectif et public.», a affirmé Patrick Albert, troisième vice-président du SPGQ.

« Le ministre Béchard s'est engagé dans une réforme courageuse, comme en témoigne son livre vert. Il doit persister sur cette voie et corriger une situation tout à fait inéquitable à l'endroit des propriétaires de boisés privés. La Loi sur les Forêts stipule que l'industrie doit d'abord et avant tout s'approvisionner auprès des producteurs de bois de la forêt privée. Il est temps de la faire respecter », a soutenu Pierre Lemieux, premier vice-président de l'UPA.

Source et infos :

Jean-Pierre Dansereau, ing. f.
Directeur général, FPBQ
Tél. : 418 872-0770, poste 241
Cell. : 418 930-9740

Pierre Dubois, ing. f.
Porte-parole de la commission Forêt
Nature Québec
Tél. : 418 648-2104
Cell. : 418 570-3321

Sébastien Caron
Responsable du dossier forestier
RNCREQ
Tél.: 418 962-6362